



Changement de fonction sans avenant au contrat

Par **sinequanone_old**, le **05/12/2007** à **14:14**

bonjour,rrnJe suis salarié dans une Association, au mois de janvier dernier notre employeur à opérer une restructuration, étant contractuellement responsable informatique mes missions n'ont pas changées et mon employeur m'a fait signer une remise en main propre d'un document contenant un récapitulatif de mes missions et dont l'intitulé du poste était chef de projet informatique.rnJ'ai oralement relevé cette erreur mais sans trop y attacher d'importance sachant qu'il ne s'agissait pas d'un avenant à proprement parlé à mon contrat.rnCependant au mois de mars dernier mon employeur a remplacé ma fonction de responsable informatique par chef de projet informatique sur ma fiche de paye sans toutefois apporter d'avenant à mon contrat.rnJe souhaiterais savoir:rna)Si cette manière d'agir est légale?rnb)Sachant que mes missions au sein de mon entreprise relèvent plus du responsable informatique que du chef de projet, je souhaiterais connaître les recours mis à ma disposition par la loi?rrnEn vous remerciant par avance.rnCordialement,rrnPaul P.